Signatur CH-BAR#B0#1000/1483#2813#1, p. 182 [PDF 185]

Transkription Hans-Ulrich Schiedt

Datum Transkription 5.12.2016
Kontrolle Norbert Furrer
Datum Kontrolle 16.5.2017

Missivenbuch der Korrespondenz des Kriegsministers an Minister, Regierungsstatthalter, Verwaltungskammern, Strassenaufseher und andere Beamte, 8. 1. 1800 – 31. 12. 1800. Schreiben des Kriegsministers an die Verwaltungskammer des Kantons Säntis:

Du 25e. Decemb: [1800]

[...]

[p. 182]

A la Chambre Administrative à St: Gall.

Pour definitivement faire la classifications [sic] de vos routes, je désire que vous vouliés remplir de suite les lacunes de celle qui suit:

Classification des routes du canton Sentis ordonné[e] par l'arrêté du 22e. Octobre 1800.
Première classe. La grande route depuis Wyl [Wil] à Rorschach passant par
Seconde Classe. 1°. La Route du Rheinthal prenant à Rorschach allant jusqu'à Hirzenspru[n]g aux frontieres du canton de Linth passant par R[h]eineck.
2°. Route de Wyl aux frontieres du canton de Linth, passant par
3°. Route de St: Gall aux frontières du Canton de Linth, commencant à
Liechtensteigfinis[s]ent
Troisième classe. 1°. La nouvelle route de Altstetten [Altstätten] à Liechtensteig passant par
2°. La route de St: Gall à Trogen, commençant à

La multiplicité des affaires qu'a actuellement la division des ponts & chaussées me faisant craindre qu'on auroit put [sic] oublier quelqu'un des lieux par où passent ces routes, j'ay preferé de vous inviter à remplir ce qui manque aux six routes ci dessus.

La présante [sic] classification comprend toutes les routes de votre canton qui doivent être classées en vertu de l'arrêté du 22°. Octobre; car les chemins qui n'ont pas été construit[s] régulièrement en grande route, ne doivent être considerés que comme des communications entre les villages qui doivent être entiererment à leur charge. Vous voudrés bien, citoyens ad[ministrateurs], me renvoyer copie de la présente classification dès que vous l'aurés rempli[e] comme il vient d'être dit.